

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 09/08/2023

ID : 033-200079929-20230808-24\_2023-DE



# Rapport sur le Prix et la Qualité Service public EAU POTABLE



## EXERCICE 2022



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'EXERCICE présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 .....	6
1.6.2.	Production.....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes .....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	13
2.1.	Modalités de tarification .....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance.....	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
3.3.5.	Indice d'avancement de la sectorisation .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Branchements en plomb .....	23
4.2.	Montants financiers .....	23
4.3.	État de la dette du service.....	23
4.4.	Amortissements .....	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	26

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  **INTERCOMMUNAL**

- **NOM DE LA COLLECTIVITE** : SIEA DES 2 RIVES
- **Nom de l'entité de gestion** : EAU POTABLE
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)** : **ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE TYPE SYNDICAT MIXTE FERME**
- **COMPETENCES LIEES AU SERVICE** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **TERRITOIRE DESSERVI (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)** : **BEGUEY, CADILLAC, CARDAN, CERONS, ESCOUSSANS, LAROQUE, PODENSAC, PORTE-DE-BENAUGE (quartier ARBIS), RIONS, SAINT-PIERRE-DE-BAT, VIRELADE**
- **Existence d'une CCSPL**  Non
- **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** :
- Oui, date d'approbation\* :  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : **04/04/2019**
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* :
  - CADILLAC 26/09/2016,
  - CERONS 20/12/2007,
  - PODENSAC VIRELADE 26/09/2016,
  - RIONS

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  **Concession par Délégation de Service Public**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **AGUR**
- Date de début de contrat : **01/05/2019**
- Date de fin de contrat initial : **30/04/2029**

### Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. Contrat) :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Entretien</b>	de la voirie, des clôtures, des espaces verts - arbustes et gazon, des portails, des purges, des toitures, couvertures, zingueries, nettoyage des cuves de réservoirs, peinture intérieure et extérieure (hors réservoirs sur tour), protection anti-corrosion et peinture (serrurerie, menuiserie, vitrerie.), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité
<b>Renouvellement</b>	des accessoires d'hydraulique, des branchements, des clôtures, des compteurs, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier
<b>Prestations particulières</b>	contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche de fuites, recherche et élimination de fuites

### Le syndicat prend en charge :

<b>Entretien</b>	peinture intérieure et extérieure des réservoirs sur tour
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations > 6 ml, des captages, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, mise en place de comptages sur les bouches, bornes de lavage, nettoyage des crépines, drains de captage, réfection d'étanchéité, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

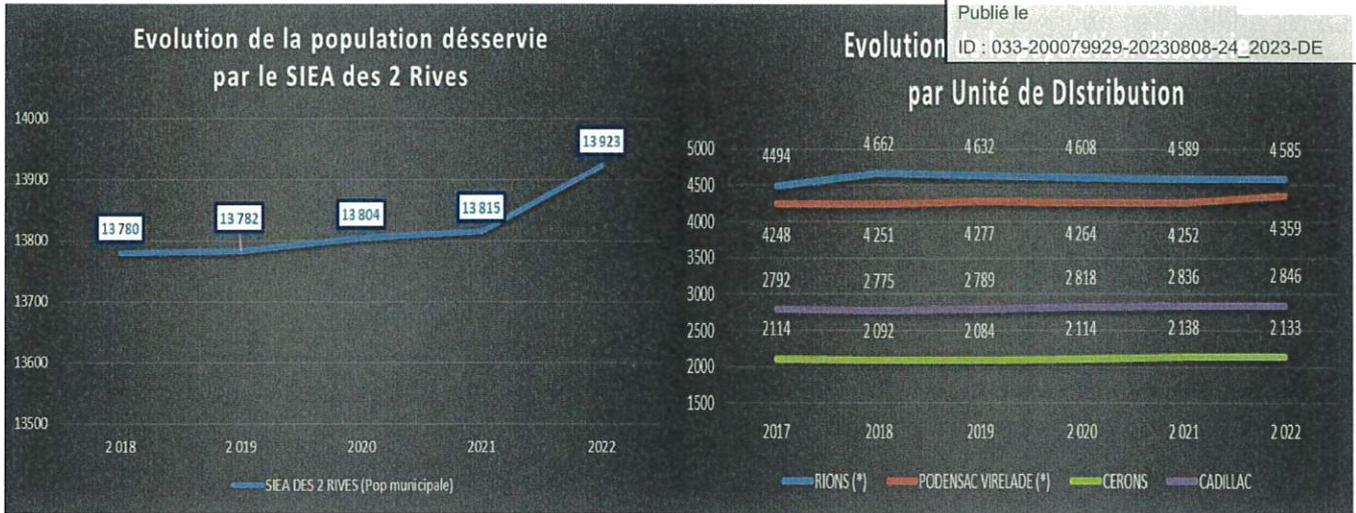
## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **13 923** habitants au 31/12/2022 (13 815 au 31/12/2021).

	2017	2018	2019	2 020	2 021	2 022	VARIATION (%)
RIONS (*)	4494	4 662	4 632	4 608	4 589	4 585	-0,09%
PODENSAC VIRELADE (*)	4248	4 251	4 277	4 264	4 252	4 359	2,52%
CERONS	2114	2 092	2 084	2 114	2 138	2 133	-0,23%
CADILLAC	2792	2 775	2 789	2 818	2 836	2 846	0,35%
<b>SIEA DES 2 RIVES (Pop municipale)</b>	<b>13 648</b>	<b>13 780</b>	<b>13 782</b>	<b>13 804</b>	<b>13 815</b>	<b>13 923</b>	<b>0,78%</b>



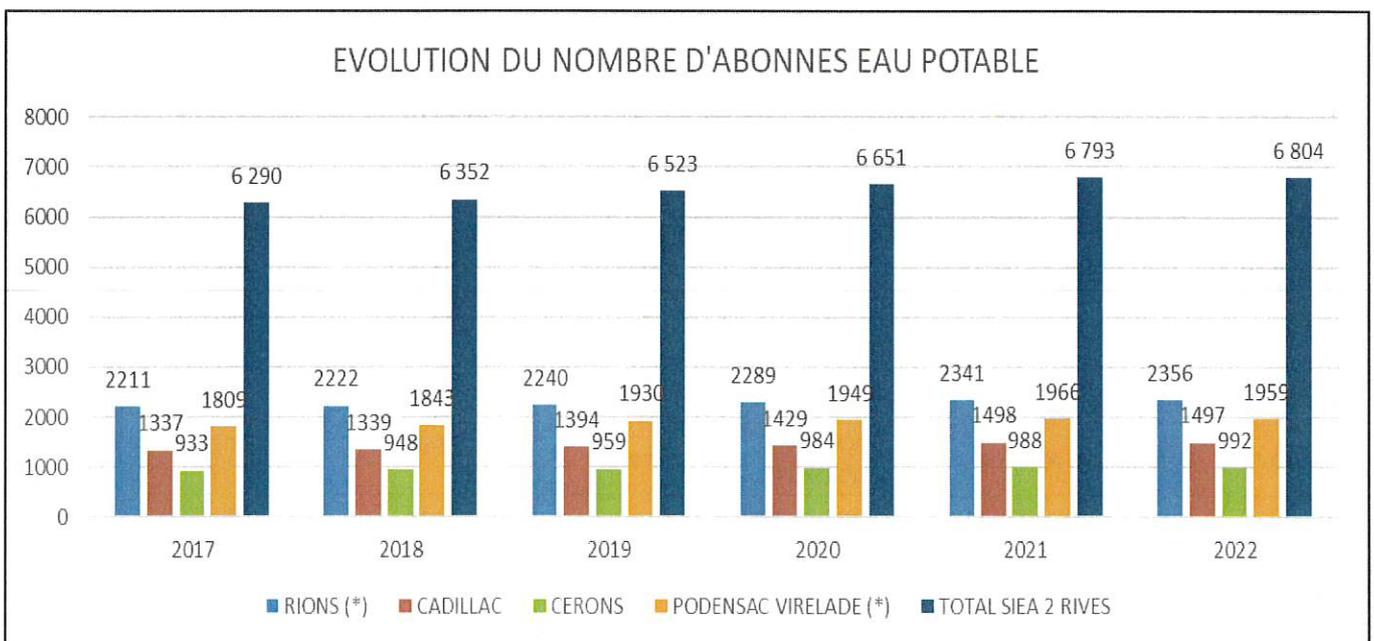
### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 804 abonnés au 31/12/2022 (6 793 au 31/12/2021).

COMMUNE :	2017	2018	2019	2020	2021	2022	VARIATION (%)
RIONS (*)	2211	2222	2240	2289	2341	2356	0,64%
CADILLAC	1337	1339	1394	1429	1498	1497	-0,07%
CERONS	933	948	959	984	988	992	0,40%
PODENSAC VIRELADE (*)	1809	1843	1930	1949	1966	1959	-0,36%
<b>TOTAL SIEA 2 RIVES</b>	<b>6 290</b>	<b>6 352</b>	<b>6 523</b>	<b>6 651</b>	<b>6 793</b>	<b>6 804</b>	<b>0,16%</b>



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNE :	Nombre d'abonnés en 2021	Nombre d'abonnés en 2022	Dont gros consommateurs > 5000 m3/an	VARIATION (%)
BEGUEY	668	682		2,10%
CARDAN	245	245		0,00%
ESCOUSSANS	148	147		-0,68%
LAROQUE	151	155		2,65%
PORTE-DE-BENAUZE	153	157		2,61%
RIONS	812	806		-0,74%
SAINT-PIERRE-DE-BAT	164	164		0,00%
CADILLAC	1498	1497	3	-0,07%
CERONS	988	992		0,40%
PODENSAC	1457	1450	2	-0,48%
VIRELADE	509	509		0,00%
<b>TOTAL SIEA 2 RIVES</b>	<b>6 793</b>	<b>6 804</b>	<b>0</b>	<b>0,16%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **33,33 abonnés/km** au 31/12/2022 (33,59 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,04 habitants/abonné** au 31/12/2022 (2,06 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **110,55 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2022. (99,69 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

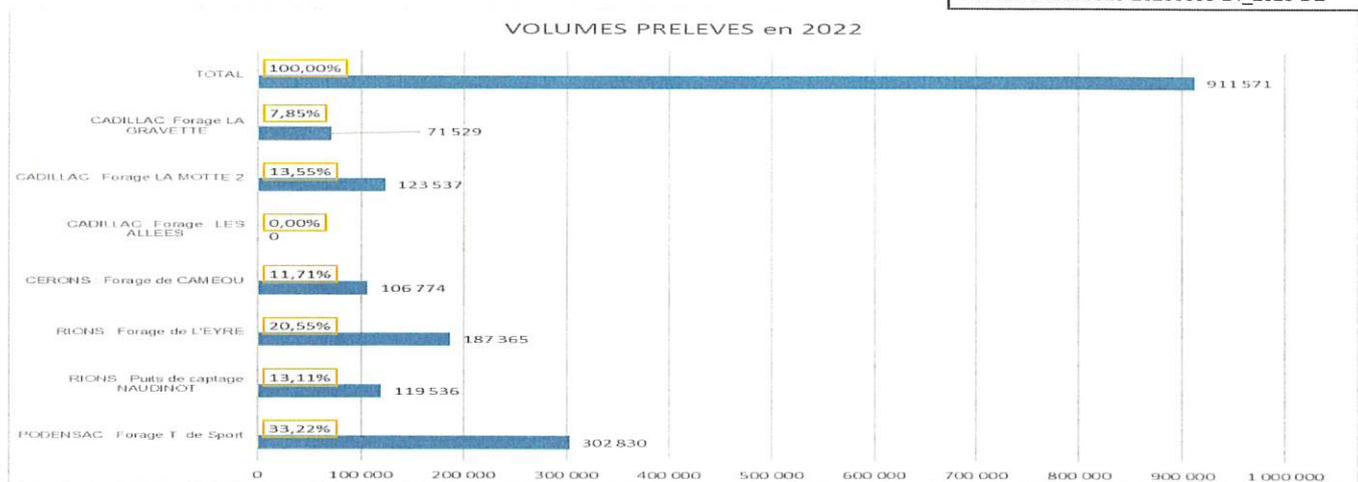


Le service public d'eau potable prélève **911 571 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2022 (833 746 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021).

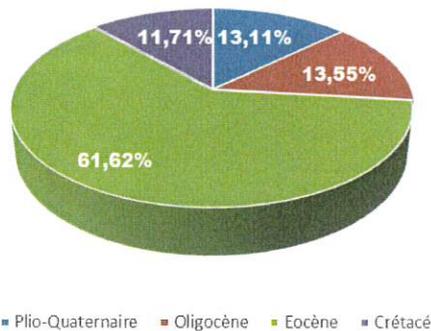
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé en 2021 (m <sup>3</sup> )	Volume prélevé en 2022 (m <sup>3</sup> )	Variation
PODENSAC : Forage Terrain de Sport	EOCÈNE	120 m3/h	262 802	302 830	15,2%
RIONS : Puits de captage NAUDINOT	PLIO QUATERNAIRE	100 m3/j	128 213	119 536	-6,8%
RIONS : Forage de L'EYRE	EOCÈNE	100 m3/j	154 244	187 365	21,5%
CADILLAC : Forage LES ALLEES	EOCÈNE MOYEN	80 m3/h	77 989	0	- 100%
CADILLAC : Forage LAMOTTE 2	OLIGOCÈNE	50 m3/h	79 147	123 537	56,1%
CERONS : Forage de CAMEOU	CRÉTACÉ CENTRE	50 m3/h	100 472	106 774	6,3%
CADILLAC : Forage LA GRAVETTE	EOCÈNE INFÉRIEUR	90 m3/h	30 879	71 529	131,6%
<b>TOTAL</b>			<b>833 746</b>	<b>911 571</b>	<b>9,3%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 10



Répartition des volumes prélevés par aquifère



Le syndicat possède :

- 1 ressource au crétacé,
  - 4 ressources à l'éocène,
  - 1 ressource à l'oligocène
- et 1 ressource dans le plioquaternaire.

La ressource la plus utilisée est celle de l'Eocène avec 61,62%, des volumes globaux prélevés.

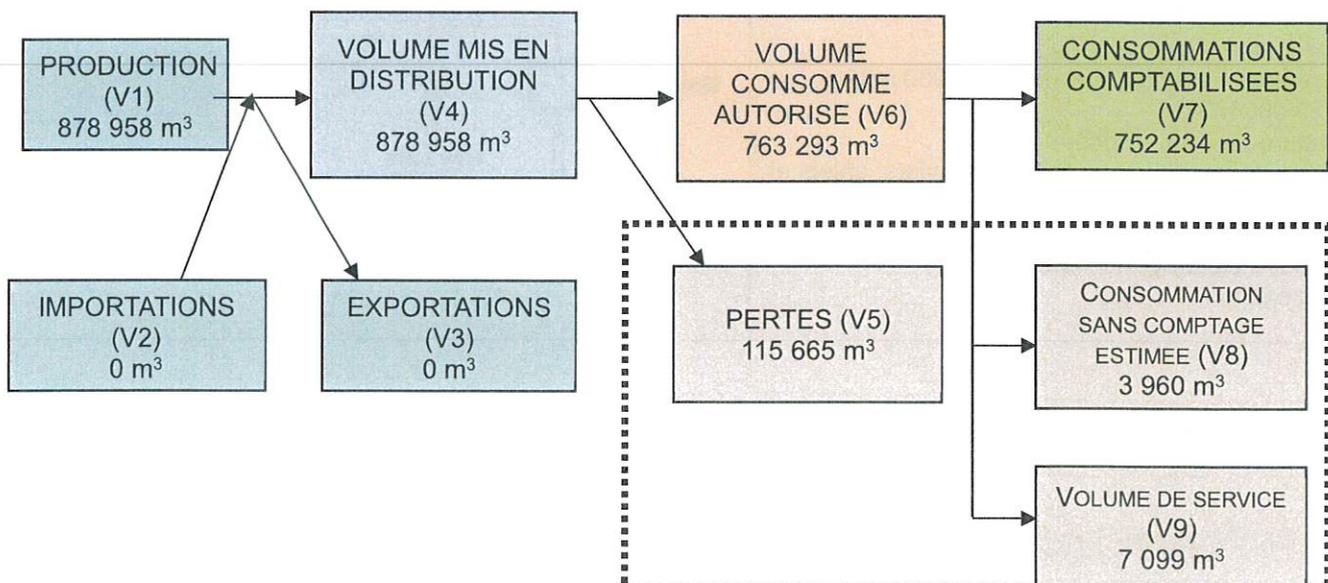
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



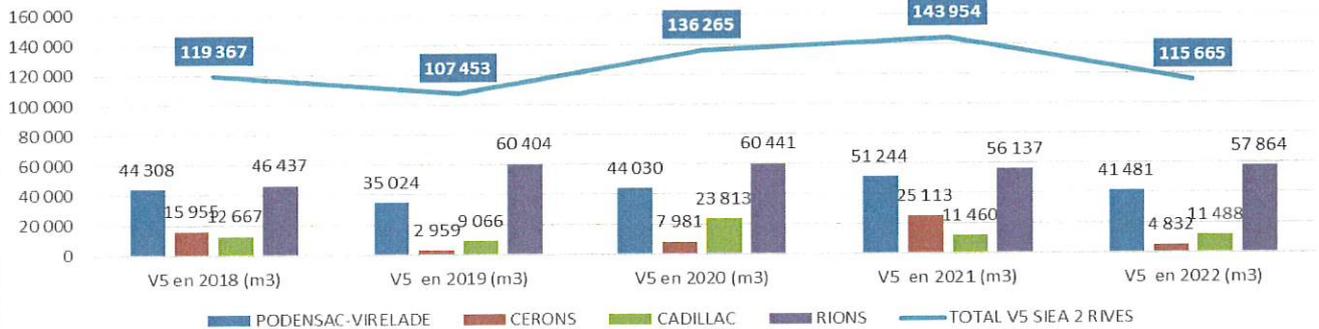
Sans objet.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



SIEA 2 RIVES : EVOLUTION DE PERTES EN RESEAU (V5)  
PAR UNITE DE DISTRIBUTION



1.6.2. Production



**CADILLAC Forage des Alliés :**

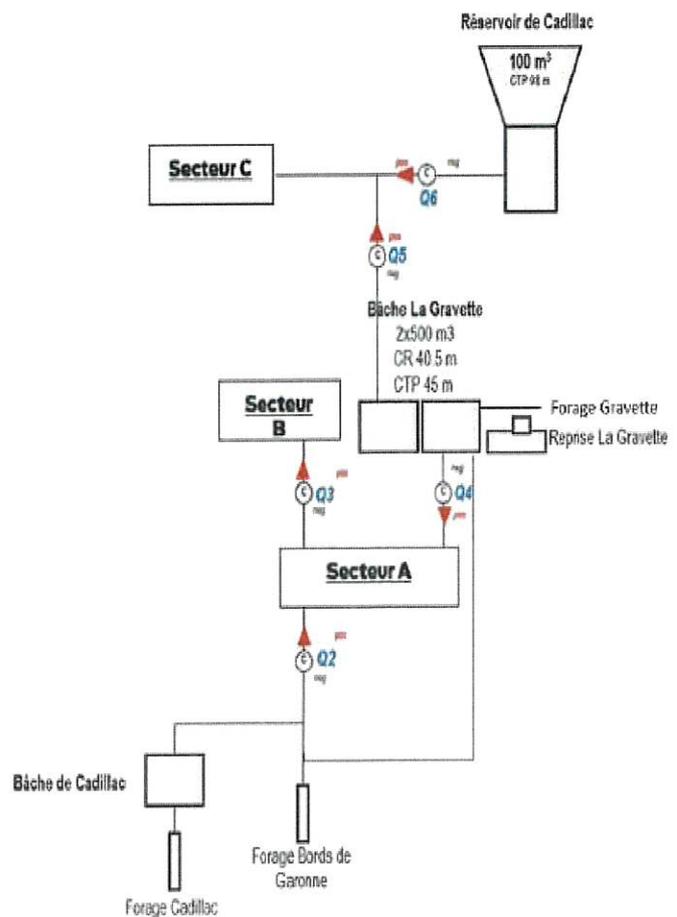
Date de mise en service : 1926  
 Capacité nominale : 80 m³/h – 200 000 m³/an  
 Nature de l'eau : Souterraine milieux fissurés (Karst)  
 Provenance de l'eau : Eocène  
 Equipement de télésurveillance : Oui  
 Groupe électrogène : Non  
 Description : Forage

**CADILLAC Forage Lamothe 2 :**

Date de mise en service : 2017  
 Capacité nominale : 50 m³/h – 800 m³/j – 136 000 m³/an  
 Nature de l'eau : Oligocène centre  
 Provenance de l'eau : Calcaire Entre Deux Mers BV de la Garonne  
 Type filière : Non  
 Equipement de télésurveillance : Oui  
 Groupe électrogène : Non  
 Description : Forage

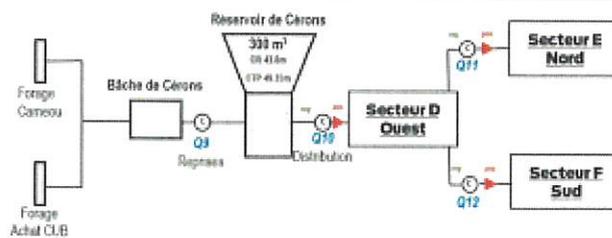
**CADILLAC Forage La Gravette :**

Date de mise en service : 2021  
 Capacité nominale : 90 m³/h – 1 900 m³/j – 225 000 m³/an  
 Nature de l'eau : Eocène inférieur  
 Provenance de l'eau : Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène Nord AG  
 Equipement de télésurveillance : Oui  
 Groupe électrogène : Oui  
 Description : Forage



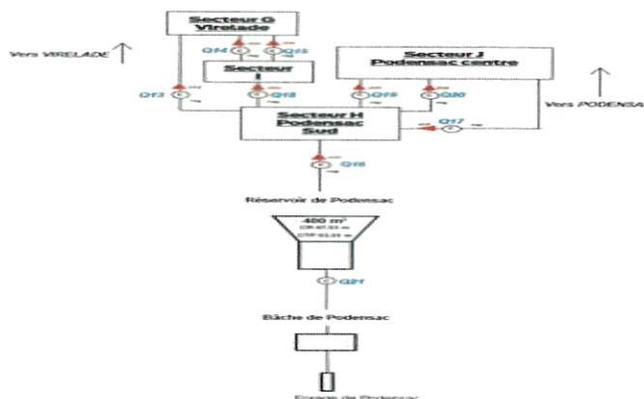
**CERONS Forage de Cameou :**

**Date de mise en service : 1974**  
**Capacité nominale : 41,7 m3/h**  
**Nature de l'eau : Souterraine**  
**Provenance de l'eau : Forage**  
**Équipement de télésurveillance : Oui**  
**Groupe électrogène : Non**  
**Description : Forage**



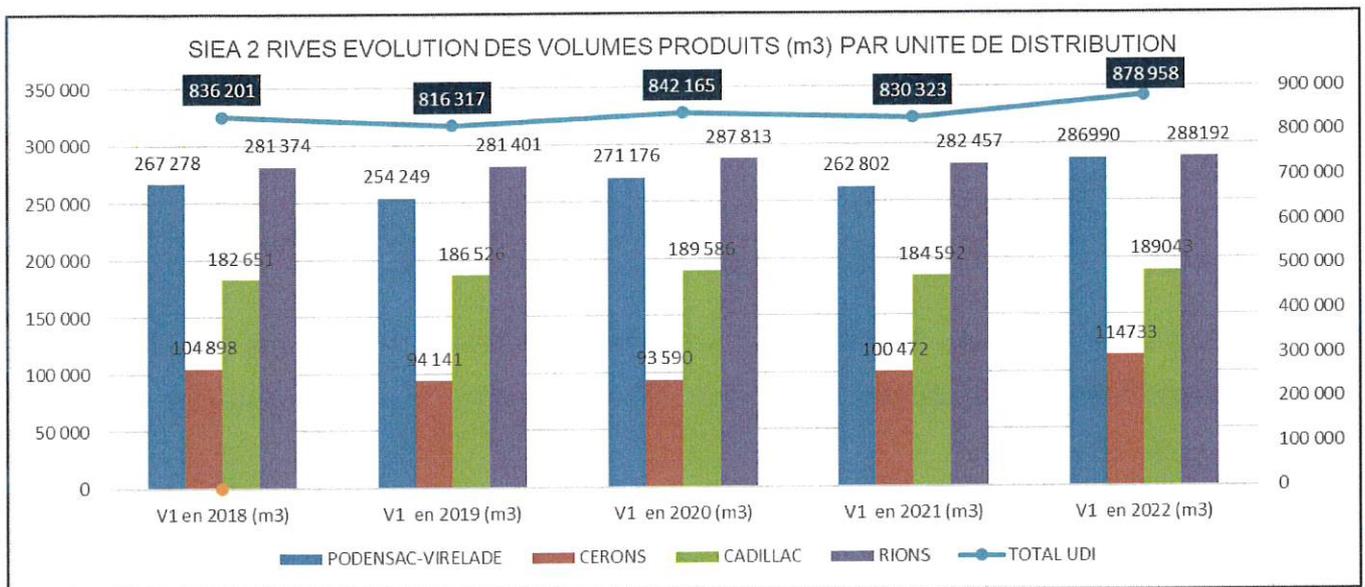
**PODENSAC Forage du Stade**

**Date de mise en service : 1968**  
**Capacité nominale : 100 m3/h**  
**Nature de l'eau : Souterraine milieux fissurés(Karst.)**  
**Provenance de l'eau : Eocène**  
**Équipement de télésurveillance : Oui**  
**Groupe électrogène : Non**  
**Description : Forage**



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (pertes sur usines de traitement par exemple).

Ressource	Volume produit en2021 (m³)	Volume produit en2022 (m³)	Variation	Indice de protection de la ressource
Forage Terrain de Sport	262 802	286 990	9,2%	80
Puits de captage NAUDINOT	128 213	119 536	-6,8%	80
Forage de L'EYRE	154 244	168 656	9,3%	80
LA GRAVETTE	28 256	71 529	153,2%	40
Forage LES ALLEES	77 189	0	-100%	40
Forage LAMOTTE 2	79 147	117 514	48,5%	40
prélèvement d'eau de CAMEOU	100 472	114 733	14,2%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>830 323</b>	<b>878 958</b>	<b>5,9%</b>	<b>71,4</b>



### 1.6.3. Châteaux d'eau et réservoirs

Désignation	Volume m3	Côte trop plein ml	Côte sol ml	Côte radier ml	Télé surv.
CADILLAC : Réservoir de Cadillac Haut Service	100	98,5	84,5	94,5	OUI
CADILLAC : Réservoir de la Gravette 1	500	45	40,5	40,5	OUI
CADILLAC : Réservoir de la Gravette 2	500	45	40,5	40,5	OUI
CERONS Réservoir de Cérons	300	49	24	44	OUI
PODENSAC Réservoir de Podensac	400	54	13	18	OUI
RIONS Réservoir de Jourdan (sur tour)	450				OUI
RIONS Réservoir Mengeonne (au sol)	500				OUI
CARDAN Réservoir Le Vic (sur tour)	100				OUI

## 1.6.4. Bâches de reprise/surpresseurs

LOCALISATION	NATURE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ (M <sup>3</sup> )	TÉLÉSURVEILLANCE
<b>SERVICE DE PODENSAC - VIRELADE</b>				
PODENSAC	Sur tour	1968/2009	400	oui
PODENSAC	Au sol	1968/2009	400	oui
<b>SERVICE DE CÉRONS</b>				
CÉRONS	Sur tour	1974	300	oui
CÉRONS	Au sol	1956	100	oui
<b>SERVICE DE CADILLAC</b>				
CADILLAC HAUT SERVICE	Sur tour	1970	100	oui
LA GRAVETTE N°1 CADILLAC BAS SERVICE	Au sol	2005	500	oui
LA GRAVETTE N°2 CADILLAC BAS SERVICE	Au sol	2005	500	oui
LES ALLÉES	Au sol	1926	60	oui
<b>SERVICE DE RIONS – PORTE DE BENAUGE QUARTIER ARBIS – BÉGUEY – CARDAN – ESCOUSSANS – LA-ROQUE - ST PIERRE-DE-BÂT</b>				
JOURDAN RIONS	Sur tour	1994	450	oui
LE VIC CARDAN	Sur tour	1987	100	oui
MENGEONNE RIONS	Au sol	1989	500	oui
DOMINGUE PORTE DE BENAUGE QUARTIER ARBIS	Au sol	1988	25	oui
BASTIEN ESCOUSSANS	Au sol	1988	6	oui
VERSAILLES LE BOURG RIONS	Au sol	1987	20	oui
JOUANNET ST PIERRE-DE-BÂT	Au sol	1990	25	oui

## 1.6.5. Achats d'eaux traitées



Sans objet.

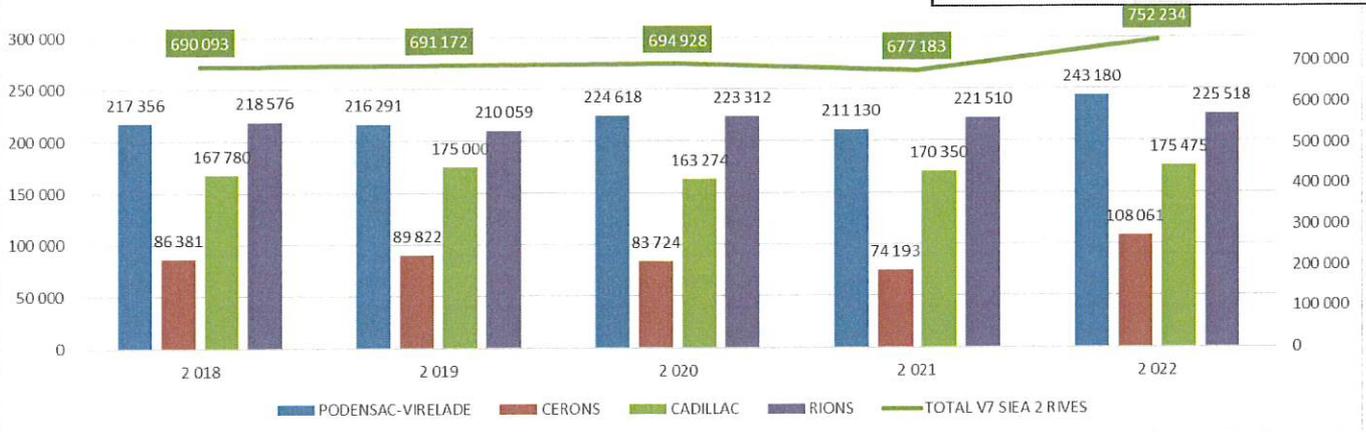
## 1.6.6. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus en 2021 (m <sup>3</sup> )	Volumes vendus en 2022 (m <sup>3</sup> )	Variation
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	677 183	752 234	11,1%
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>677 183</b>	<b>752 234</b>	<b>11,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau (art. L213-10-3 du Code Env.).

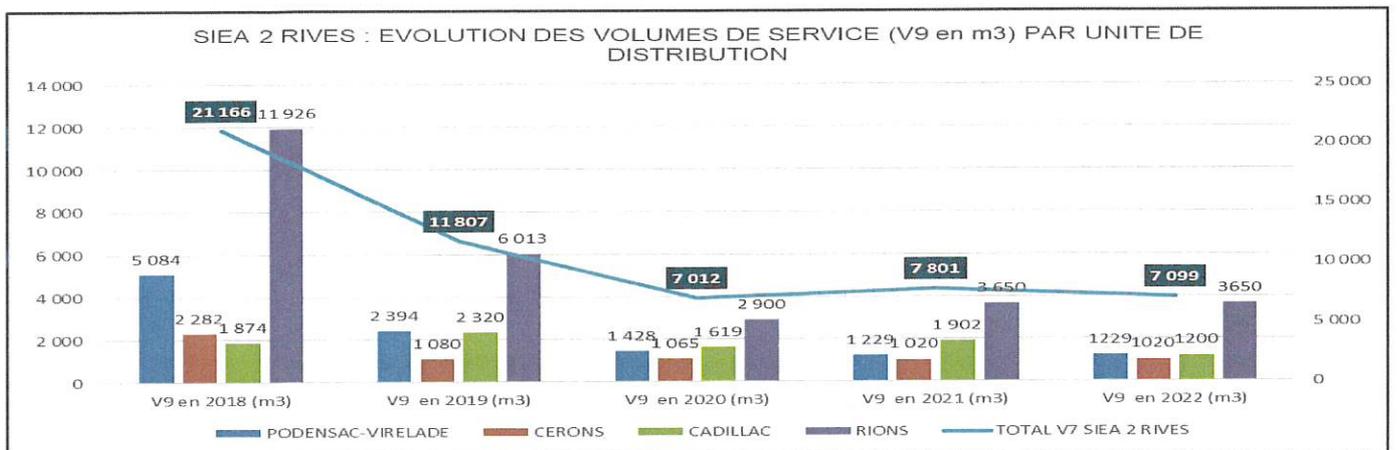
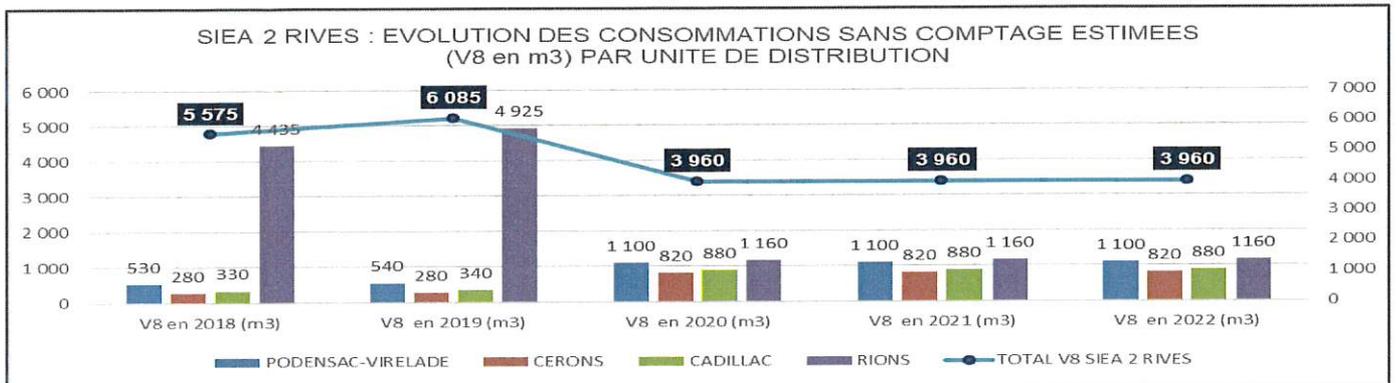
SIEA 2 RIVES : EVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMES (V7 en m<sup>3</sup>)



1.6.7. Autres volumes



	EXERCICE 2021 (m <sup>3</sup> /an)	EXERCICE 2022 (m <sup>3</sup> /an)	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>3 960</b>	<b>3 960</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>8 036</b>	<b>7 099</b>	<b>-11,7%</b>



## 1.6.8. Volume consommé autorisé



	EXERCICE 2021 (m3/an)	EXERCICE 2021 (m3/an)	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	689 179	763 293	10,8%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 204,11 kilomètres au 31/12/2022 (202,27 au 31/12/2021).

Matériaux	2018	2019	2020	2021	2022	%
Fonte ductile	88 789	89 126	87 508	85 664	13 088	0.3%
Fonte grise					72 867	
Plomb	75	75	77	0	0	0%
PE	4 058	4 075	3 853	4 683	4 105	-12%
PVC	99 885	101 543	102 656	103 513	105 686	2.1%
Acier	2 067	1 510	1 066	854	854	0%
Inconnu	3 790	4 639	6 647	7 552	7 512	-0.5%
<b>TOTAL (ml)</b>	<b>198 664</b>	<b>200 966</b>	<b>201 807</b>	<b>202 266</b>	<b>204 112</b>	<b>0.9%</b>

## 2. Tarification de l'eau et recettes

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Par ailleurs, des frais sont prévus pour les nouveaux abonnés et les départs :

Tarifs applicables (en €) :	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service	26,62	27,56
Frais d'accès au service avec déplacement	53,25	55,13
Ouverture/fermeture par compteur	42,60	44,10

TARIFS	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm	32 €	36 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,56 €/m <sup>3</sup>	0,68 €/m <sup>3</sup>
<b>PART DU DELEGATAIRE</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	23,43 €	24,26 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,4984 €/m <sup>3</sup>	0,516 €/m <sup>3</sup>
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0705 €/m <sup>3</sup>	0,0832 €/m <sup>3</sup>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est obligatoire en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/11/2022 effective à compter du 02/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type 120 m3/an	Au 01/01/2022 en € :	Au 01/01/2023 en € :	Variation :
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>			
PART FIXE ANNUELLE	32,00	36,00	12,50%
PART PROPORTIONNELLE	67,20	81,60	21,43%
<b>MONTANT HT DE LA FACTURE DE 120 M3</b>	<b>99,20</b>	<b>117,60</b>	<b>18,55%</b>
<b>PART DU DELEGATAIRE</b>			
PART FIXE ANNUELLE	23,43	24,26	3,54%
PART PROPORTIONNELLE	59,81	61,92	3,53%
<b>MONTANT HT DE LA FACTURE DE 120 M<sup>3</sup></b>	<b>83,24</b>	<b>86,18</b>	<b>3,53%</b>
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,46	9,98	17,97%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,6	39,6	0,00%
TVA (5,5%)	12,68	13,93	9,92%
<b>MONTANT DES TAXES ET REDEVANCES POUR 120 M<sup>3</sup></b>	<b>60,74</b>	<b>63,51</b>	<b>4,57%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>243,18</b>	<b>267,29</b>	<b>9,92%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,03</b>	<b>2,23</b>	<b>9,92%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :  annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :  semestrielle

Entre 2 périodes de relève, les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de **750 173 m<sup>3</sup>/an** (**662 637 m<sup>3</sup>/an** en 2021).

En 2023, un ABONNE « TYPE 120m<sup>3</sup> » devra acquitter un montant de **267,29 € TTC**, soit **203,78 €** hors redevance et TVA.

La collectivité percevra un montant de **117,6 €** (36,00 € pour la part fixe et 81,6 € pour la part proportionnelle), ce qui représente **44,00 %** du montant TTC de la facture type 120 m<sup>3</sup>.

Ce montant « Collectivité » couvre notamment les annuités d'emprunt liées aux investissements (ouvrages de production, réseaux, ouvrages de stockage, ...).

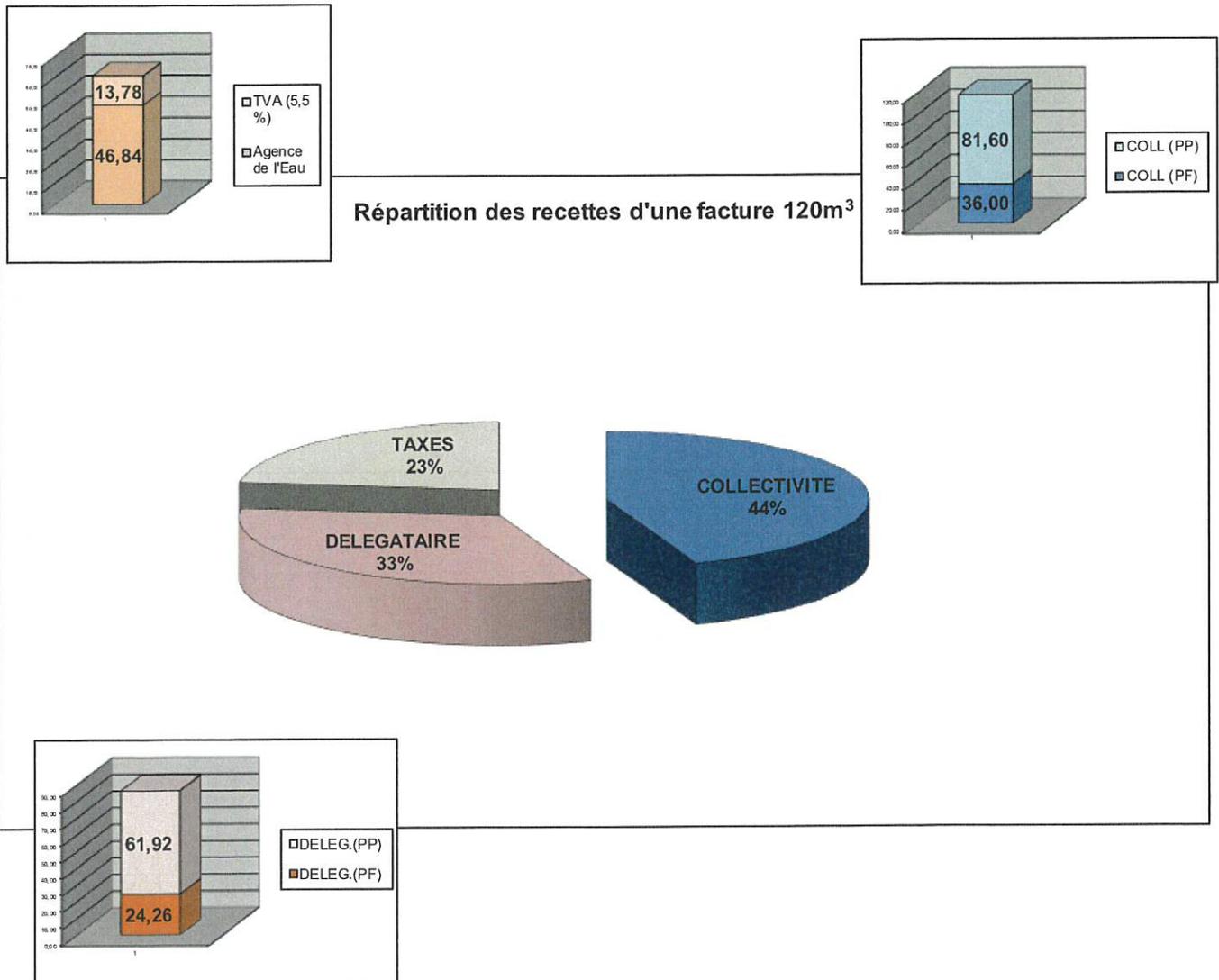
Le délégataire percevra un montant de **86,18 €** (24,26 € pour la part fixe et 61,92 € pour la part proportionnelle), ce qui représente **32,24 %** du montant TTC de la facture type 120 m<sup>3</sup>. Ce montant couvre les dépenses d'exploitation du service.

Les redevances (Agence de l'Eau d'un montant de 47,16€) et taxes (TVA à 5,5% d'un montant de 13,78€) représentent un montant de **63,51 €**, soit **23,76 %** du montant TTC de la facture type 120 m<sup>3</sup>.

L'évolution des tarifs entre 2022 et 2023 (cf tableau ci-dessus), résulte :

- de l'augmentation du tarif 'Collectivité' (+ 18,55%)
- de l'augmentation du tarif du délégataire (+3,53%),
- de l'augmentation de la redevance Agence de l'Eau 'Prélèvement' (+ 17,97%)
- et de l'augmentation proportionnelle du montant de la TVA (+9,92%).

Par voie de conséquence, l'abonné verra son tarif 2023 augmenter de 9,92 %.



### Respect de l'arrêté du 6 août 2007 :

**Les parts fixes « Collectivité + Délégataire », d'un montant de 60,26 € (36,00 € pour la collectivité et 24,26 € pour le délégataire), représentent 29,57 % du montant HT de la facture.**

Cette proportion, inférieure à 40% (en considérant que le syndicat est à prédominance de communes rurales (56,24%)), respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part fixe de la facture d'eau par rapport à la part proportionnelle au volume d'eau consommé.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTE (en €) :	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	Variation :
Recettes vente d'eau aux usagers	515 763,21	598 567	624 226	4,29%
<i>dont abonnements</i>	218 959,62	223 887	233 767	4,41%
<i>dont Part variable</i>	296 803,59	374 680,05	390 459,00	4,21%
<b>Total recettes de vente d'eau Collectivité (A)</b>	<b>515 763</b>	<b>598 567</b>	<b>624 226</b>	<b>4,29%</b>
Recettes liées aux travaux	0	0	0	-
Subvention exceptionnelle	12 507	7 759	4 562	-41,20%
Autres produits gestion courante	91 099	87 037	92 107	5,83%
<b>Total autres recettes</b>	<b>122 348</b>	<b>94 796</b>	<b>96 670</b>	<b>1,98%</b>
<b>TOTAL RECETTES COLLECTIVITE</b>	<b>638 112</b>	<b>693 363</b>	<b>720 896</b>	<b>3,97%</b>

### Recettes de l'exploitant :

TYPE DE RECETTE (en €) :	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	Variation :
Recettes vente d'eau aux usagers	485 760	479 481	503 461	5,00%
<i>dont abonnements</i>	150 558	156 783	158 665	1,20%
<i>dont Part variable</i>	335 202	322 698	344 796	6,85%
<i>Régularisations des ventes d'eau</i>	0	0	0	
<i>Redevance prélèvement</i>	54 721	45 871	42 531	-7,28%
<i>Redevance pollution</i>	223 161	208 151	223 110	7,19%
<b>Total recettes de vente d'eau Délégataire (B)</b>	<b>763 641</b>	<b>733 503</b>	<b>769 102</b>	<b>4,85%</b>
Recettes liées aux travaux (branchements)	20 637	79 125	80 152	1,30%
<i>Frais d'accès au service</i>		12 451	12 475	0,19%
Autres produits et accessoires	18 462	15 124	64 749	328,12%
<b>Total autres recettes</b>	<b>39 099</b>	<b>106 700</b>	<b>157 376</b>	<b>47,49%</b>
<b>TOTAL RECETTES DELEGATAIRE</b>	<b>802 740</b>	<b>840 203</b>	<b>926 478</b>	<b>10,27%</b>

### Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 393 328 € (1 078 048 € au 31/12/2021).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	56	0	54	0
Paramètres physico-chimiques	63	3	73	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95,2%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ont été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

**PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)**

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 Non : 0	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE A :</b>			<b>15</b>

**PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)**

qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	63,8 %	11
<b>TOTAL PARTIE B :</b>			<b>26</b>
<b>TOTAL PARTIES A + B :</b>			<b>45</b>

**PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)**

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	o : 10 non : 0	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	o : 10 non : 0	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, travaux de renouvellement, etc.)	O : 10 non : 0	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 non : 0	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	o : 5 non : 0	Oui	5
<b>TOTAL PARTIE C :</b>			<b>55</b>
<b>TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A (15)+ PARTIE B (26)+ PARTIE C (35)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

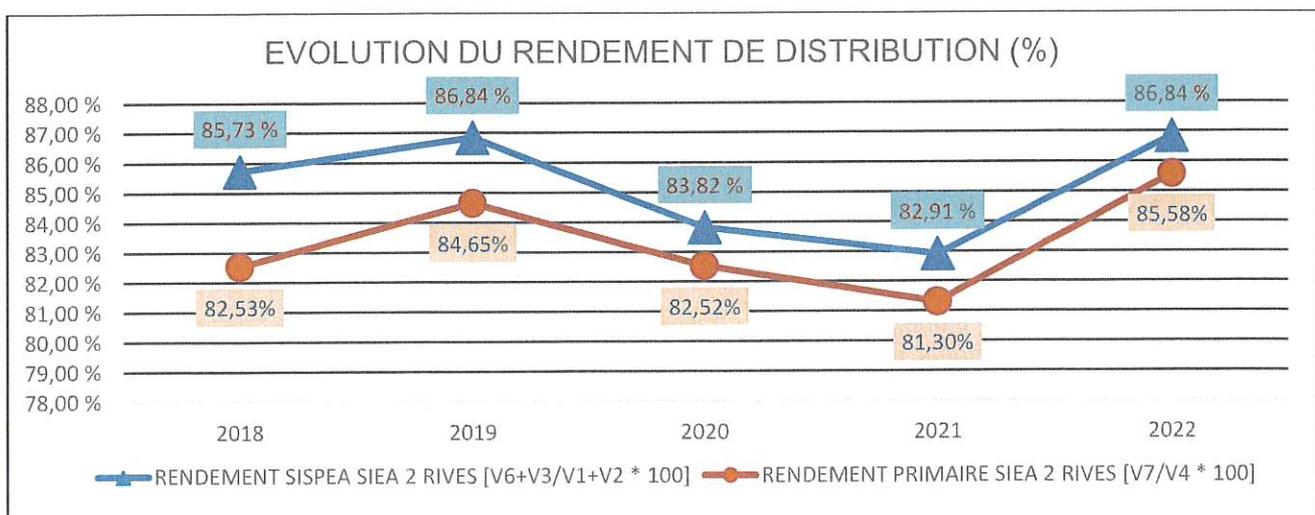
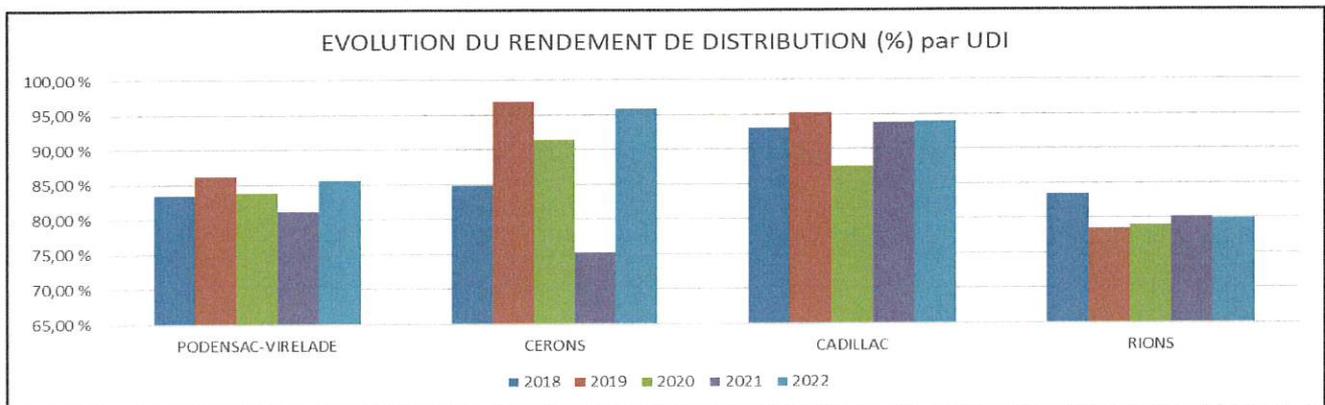
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
Rendement du réseau	82,91 %	86,84 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	9,33	10,24
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	81,49 %	85,6 %



### 3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés*

### 3.3.3. (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (2,1 en 2021).

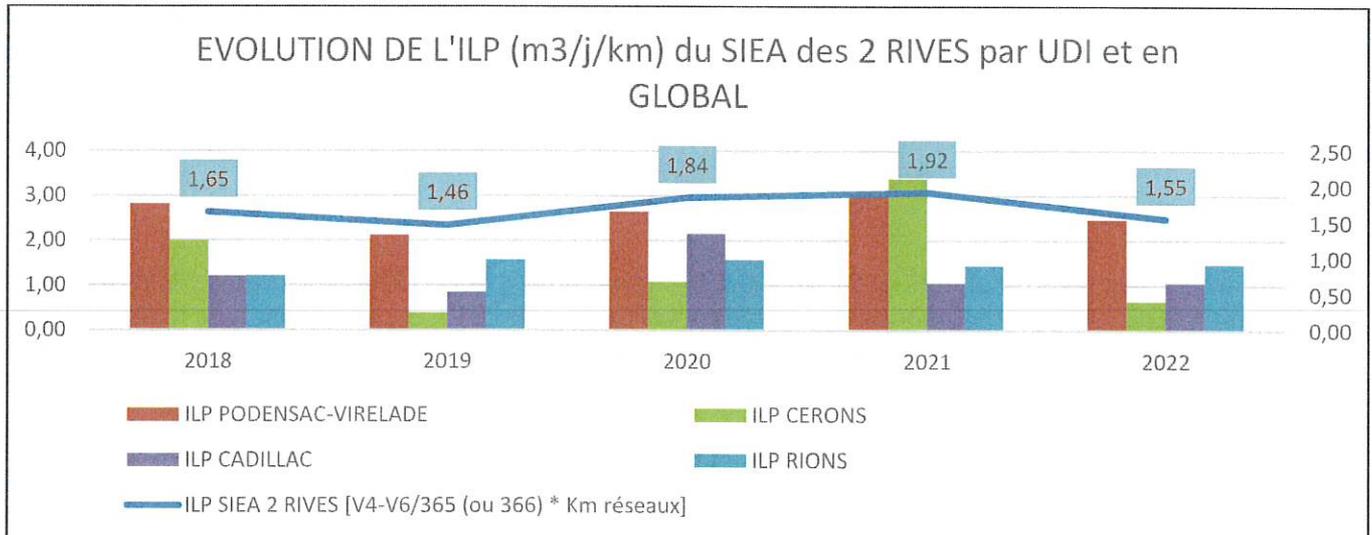
### 3.3.4. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1,6 m<sup>3</sup>/j/km (1,95 m<sup>3</sup>/j/km en 2021).



### 3.3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau



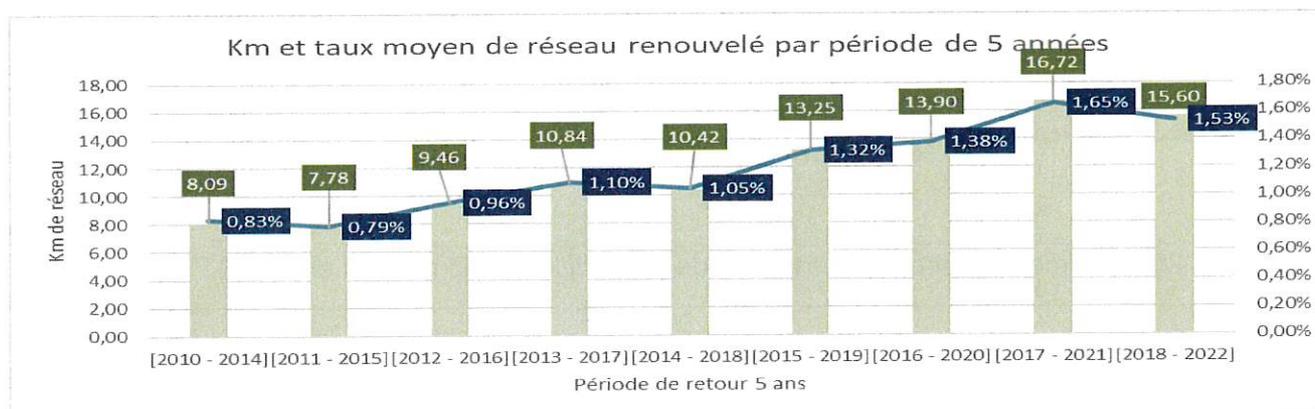
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

EXERCICE	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,98	5,71	2,42	5,1	1,4

Au cours des 5 dernières années, 15,6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [2018-2022] est de 1,53% (1,65% de [2016-2021]).



### 3.3.6. Indice d'avancement de la sectorisation



Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du SAGE « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, et par adoption de la Commission Locale de l'Eau (en date du 16 septembre 2014), les collectivités se doivent de renseigner, dans leur RPQS, un nouvel indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation.

Cet indice d'avancement de la mise en œuvre de la sectorisation est attribué par la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) du Département :  
Au titre de l'année 2022, il est de :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	
<b>100%</b>	<b>Suivi annuel des données</b>	<b>X</b>

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
<b>80%</b>	<b>Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)</b>
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **71,4%** (71,1% en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements



BRANCHEMENTS	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
Nombre total des branchements	6 793	6 804

### 4.2. Montants financiers



	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	709 986	323 797,69 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	931 270,1	1 360 485,82
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	70 784,28
	en intérêts	15 982,96

La durée d'extinction de la dette du Service Public d'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) est un indicateur financier, elle est calculée en nombre d'années.

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour les investissements du service.

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{Encours total de la dette}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

L'épargne brute annuelle est définie par les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, pour le Service d'A.E.P., l'Encours total de la dette est de 1 360 485,82 € et l'Epargne brute annuelle est de 660 207,25 € [[Recettes Exploit : 835 518,09 € - Dépenses d'exploit : 175 310,84 €]]  
Par voie de conséquence, la durée d'extinction de la dette est établie à **2,06 an**.

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 269 109,62 € (238 071,04 € en 2021).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



PROJETS A L'ETUDE		Montants prévisionnels en €
COMMUN	DIAGNOSTIC AEP	150 000,00 €
RIONS	RENOUVELLEMENT AP NAUDINOT UDI RIONS	15 000,00 €
COMMUN	TRAVAUX DIVERS	485 000,00 €
COMMUN	PLAN GENERAL SECURITE SANITAIRE DES EAUX	1 000,00 €
ESCOUSSANS	SOLDE TRANCHE BOURG	26 758,39 €
CADILLAC	DOSSIERS PERIMETRE PROTECTION CADILLAC	20 000,00 €
CADILLAC	COMPLEMENT FORAGE DES ALLEES	60 000,00 €
CADILLAC	DEFERISATION GRAVETTE	900 000,00 €
CADILLAC	DIAGNOSTIC FORAGE LAMOTHE 2	20 000,00 €
RIONS	REHABILITATION CHATEAU D'EAU JOURDAN RIONS	200 000,00 €
ESCOUSSANS	DEVOIEMENT POUR GOUAS 109 ML SECTEUR O	3 355,00 €
ESCOUSSANS	TRANCHE OPTIONNELLE JOUANNET (SOLDE) 965 ML SECTEUR P	152 931,81 €
ESCOUSSANS	ETUDE LOCAUX SIEA (SOLDE)	1 470,95 €
ESCOUSSANS	TRANCHE OPT ROUCHET 300 ML SECTEUR O	60 294,11 €
<b>TOTAL :</b>		<b>2 095 810,26€</b>

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 19 demandes d'abandon de créance et en a accordé 19.

7 531.11 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0139 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0005 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 815	13 923
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,03	2,23
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,2%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,91%	86,84%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,08	1,70
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,92	1,55
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,65 %	1,53 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71,1%	71,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0005	0,0139



## UGE : 0124 SIEA2RIVES



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIEA 2 RIVES

Adr : 11 PLACE GAMBETTA

33410 PODENSAC

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000068	LES ALLEES	0	N	AB		11/02/2002			40%
033000242	TERRAIN DE SPORTS	829	ON	TE	04/10/2007	17/07/2007		20/07/2010	80%
033000259	NAUDINOT	327	ON	TE		04/11/1999		29/04/2003	80%
033000260	L'EYRE	513	ON	TE		11/03/1993		02/06/1993	80%
033001234	CAMEOU 2	292	ON	TE		22/04/1993		29/07/1993	80%
033003718	LAMOTHE 2	338	N	EC		27/12/2013			40%
033004404	LA GRAVETTE	196	N	EC		30/11/2020			40%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>71,4 %</b>

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).**

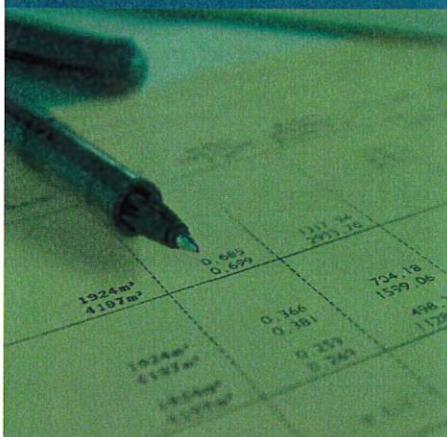
Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000578	CAMEOU	TTP	312	1		2	
033000691	COMMUNAL	TTP	814	3		3	
033000707	MANGEONNE	TTP	739	3		3	
033001191	LA GRAVETTE	TTP	393	3		3	
033000384	CADILLAC	UDI	2836	6		20	
033000391	CERONS	UDI	2138	10		14	
033000473	PODENSAC VIRELADE	UDI	4252	11		11	
033000476	RIONS	UDI	4372	17		17	
<b>Total</b>				<b>54</b>		<b>73</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

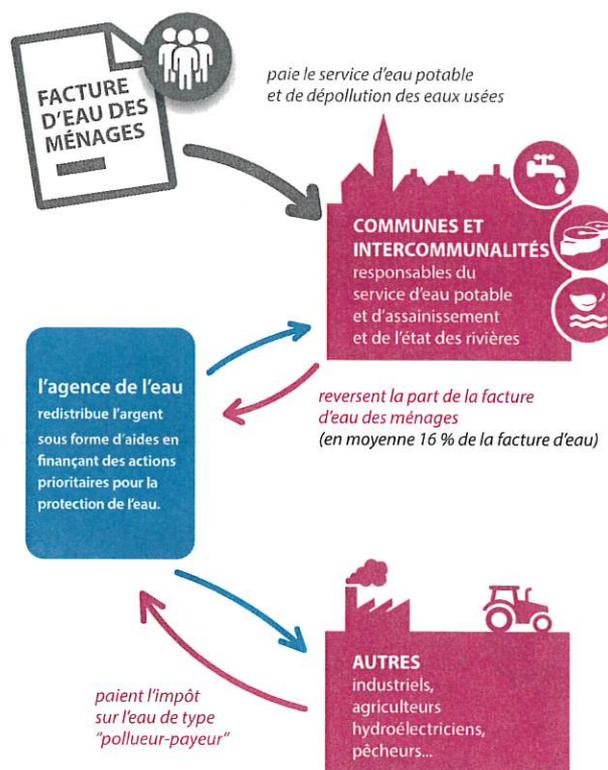
Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m<sup>3</sup> dont 2,14€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,32 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros, dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le

ID : 033-200079929-20230808-24\_2023-DE

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



**0,05 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,37 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**67,2 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**10,35 €**  
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022



**1,75 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



**1,76 €**  
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**4,21 €**  
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**12,31 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



**6,90 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



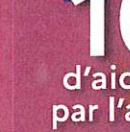
**11 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



**29,70 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



**17,30 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



**7,10 €**  
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



**8,80 €**  
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



**0,90 €**  
pour la coopération décentralisée



**18,30 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

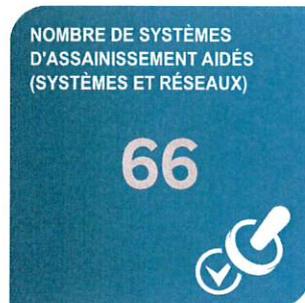
Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 15 EN 2022

ID : 033-200079929-20230808-24\_2023-DE

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions**  
30 % vivent en habitat dispersé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le

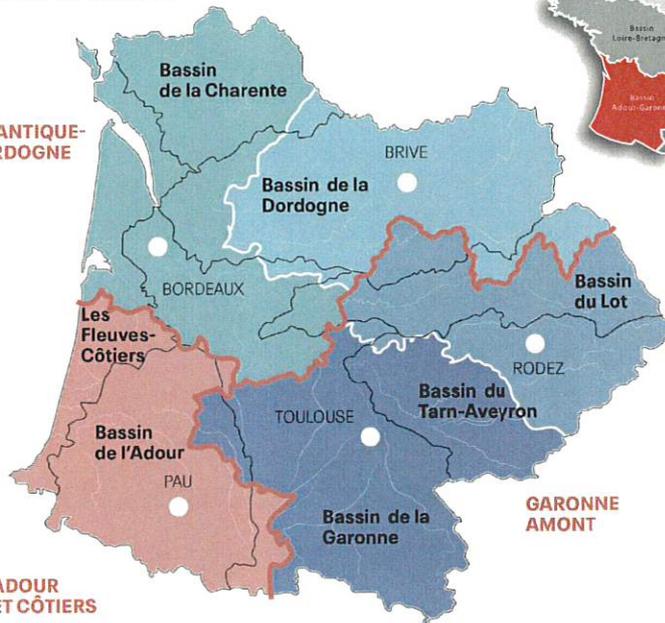
ID : 033-200079929-20230808-24\_2023-DE

### Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

ATLANTIQUE-DORDOGNE



ADOUR ET CÔTIERS

GARONNE AMONT

### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)



Nouveaux podcasts

Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

➔ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

